

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3836**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Autorisation donnée à la Société Kaufman et Broad de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 48 et 50, rue Antoine Charial et cadastrés sous les numéros 37 et 38 de la section DS

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3836**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à la Société Kaufman et Broad de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 48 et 50, rue Antoine Charial et cadastrés sous les numéros 37 et 38 de la section DS**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 31 décembre 2001 et 28 septembre 2009, des tènements situés 48 et 50, rue Antoine Charial et cadastrés sous les numéros 37 et 38 de la section DS.

La Communauté urbaine est en cours de cession à la Société Kaufman et Broad d'une partie de ces tènements dans le cadre de la réalisation d'un programme de logement.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la Société Kaufman et Broad ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Société Kaufman et Broad ou toute société ou personne se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires cadastrés DS37, DS38 et situés 48 et 50, rue Antoine Charial à Lyon 3°, en vue de la réalisation d'un programme de logements.

2° - Précise que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.